



Jacques Métrailler et les artistes annoncent le lancement de la nouvelle saison de Culture On Tour. EPICCHARME PRODUCTIONS

La culture revient dans nos montagnes

SPECTACLE La saison 2 de Culture On Tour s'apprête à investir les villages valaisans. Ce projet porté par Jacques Métrailler propose cette fois plus de vingt dates dans cinq destinations.

«On a fait ce projet pour aller vers le local, mais 70% du public vient de l'extérieur», constate Jacques Métrailler. Loin d'y voir un rendez-vous manqué, il y décèle plutôt un «potentiel inexploité». Le bilan de la première saison est d'ailleurs positif, avec une moyenne de 85 spectatrices et spectateurs par événement et un panorama de spectacles très divers. Objectif à terme: monter cette moyenne à 100, voire 120 spectateurs.

Une variété d'artistes et de spectacles

Pour cela, la diversité de la programmation reste au cœur du projet afin de toucher le plus grand nombre. Les douze spectacles mettront en vedette des artistes reconnus, comme l'imitateur Yann Lambiel ou le magicien Lionel Dellberg. D'autres artistes présents lors de la première saison auront aussi l'occasion de se produire sur ces nouvelles scènes avec un spectacle renouvelé, comme le comédien Fred Mudry ou le musicien Yves Moulin. Parmi les nouveautés: «American Princess» de Stéphane Albelda, «Joie Sauvage» de Ni-

colas Fraissinet, «Nos Fourmis» par Philippe Soltermann et Mali Van Valenberg, ou encore le gala multi-artistes prévu à Val-d'Illiez le 29 décembre. Cette diversité de style s'adaptera aux différents lieux grâce à des collaborations avec la Fondation Opale à Lens, Cinécran à Crans-Montana, ou encore le Parc naturel régional de la Vallée du Trient.

Investir dans la culture de proximité

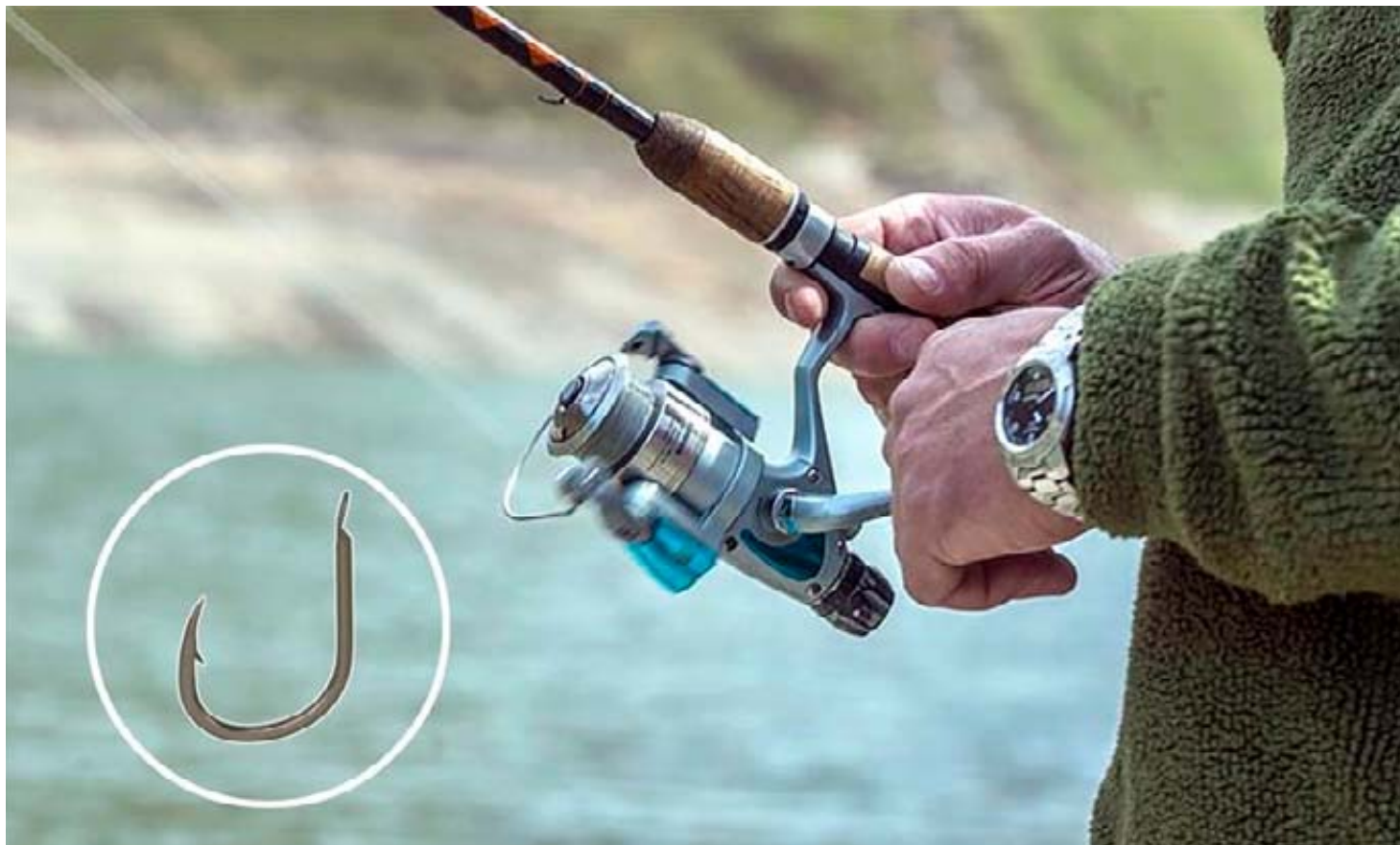
«Je suis convaincu que cette idée est incroyable, car ça fait vingt-cinq ans qu'on joue dans les mêmes salles et cette fois, ça permettra d'aller dans des endroits où je n'ai jamais joué», se réjouit Yann Lambiel, en ajoutant: «C'est pas la même ambiance que dans un grand théâtre.» Cette culture de la proximité est saluée à l'unanimité, autant par les communes que par les artistes, qui se réjouissent de s'adapter à ces nouvelles scènes.

La création de cette deuxième saison nécessite un budget de 450 000 francs. Pour y répondre, Culture On Tour compte sur un financement public et privé. Il s'inscrit dans la Stratégie Culture 2030 du canton, qui soutient la diffusion culturelle au-delà des villes. Ainsi, le projet bénéficie d'une «aide au démarrage» de la part du canton et du soutien de la Loterie romande. «L'exposition géographique est ce qui a plu à nos sponsors», souligne Jacques Métrailler, qui compte aussi sur la vente de billets afin de compléter ce budget. **JORDI GABIOUD**
Programme et billetterie sur: www.cultureontour.ch

Condamnés à cause d'un hameçon interdit

PÊCHE Ce printemps, les gardes-chasses ont dénoncé six pêcheurs utilisant des hameçons munis d'ardillons au lac de Champex et au lac des Toules. Un délit qui leur vaut une inscription au casier judiciaire.

PAR DAMIEN RAPALLI



Sur six pêcheurs condamnés, cinq ont été interpellés au lac de Champex. KEYSTONE/TI-PRESS/CARLO REGUZZI

Six pêcheurs, âgés entre 36 et 72 ans, ont été condamnés par la justice valaisanne. Ce printemps, tous ont été interpellés par un garde-faune alors qu'ils utilisaient un hameçon avec ardillon, un petit crochet qui empêche le poisson de se décrocher.

«L'utilisation d'un ardillon augmente les lésions dans la bouche, les branchies ou l'œsophage lors de l'extraction de l'hameçon, notamment lors des remises à l'eau des individus ne correspondant pas aux exigences de capture», précise le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Les pêcheurs épinglés, eux, sont reconnus coupables de délit à la loi fédérale sur la protection des animaux et contravention à la loi fédérale sur la pêche. Ils écoperont d'une amende de 100 francs, ainsi qu'une peine pécuniaire avec sursis oscillant entre 30 et 60 francs par jours-amende. Les frais de justice, entre 500 et 600 francs, sont aussi à leur charge.

Durcissement des sanctions

La législation valaisanne est claire. Hormis quelques exceptions, cette pratique est interdite. Bernard Broje, président de la Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs (FCVPA), indique que la répression s'est durcie: autrefois punis par une simple amende, les contrevenants sont aujourd'hui systématiquement déférés en justice.



Les gardes-faunes procèdent à des contrôles réguliers, mais pas systématiques.”

LE SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE
DANS UN COMMUNIQUÉ

Un constat partagé par le SCPF. «Jusqu'en 2019, le canton du Valais traitait les infractions relatives directement par le Service de la chasse et de

la pêche. En 2020, il a formalisé la procédure relative à la dénonciation de l'utilisation de l'ardillon auprès du Ministère public, conformément aux législations fédérales.»

L'Etat nous assure qu'aussi bien les pêcheurs que les magasins spécialisés sont sensibilisés à cette question. Et si certains enfreignent la loi par simple négligence, d'autres la minimisent volontairement. «Il y a des pêcheurs de bonne et de mauvaise foi», observe Bernard Broje.

Sur les pêcheurs condamnés, cinq ont été interpellés au lac de Champex. Est-ce le signe d'une zone plus sensible que d'autres? Le SCPF balaie l'hypothèse. «Les contrôles concernant l'utilisation de l'ardillon se font sur l'ensemble du territoire. Et les gardes-faunes procèdent à des contrôles réguliers, mais pas systématiques.»

L'ardillon définitivement banni?

L'ardillon n'est toutefois pas totalement banni du territoire cantonal. La loi valaisanne sti-

pule que les pêcheurs formés, titulaires d'une formation SaNa ou du brevet suisse du pêcheur sportif, sont autorisés à utiliser cet hameçon dans les goulles de la plaine du Rhône.

Mais cela pourrait changer. Lors de son assemblée générale en février dernier, la FCVPA a tranché: «L'usage d'hameçons simples, doubles ou triples munis d'ardillons sera interdit dans toutes les eaux valaisannes», peut-on lire sur son site officiel.

Cette décision s'inscrit dans une prise de conscience, indique Bernard Broje. «Une nouvelle vague de pêcheurs se montre plus sensible à ce genre de pratiques.» Le président de la fédération assure vouloir une «transition progressive» pour ne pas pénaliser les commerçants qui disposent de stocks importants.

Les modalités de cette éventuelle mise en application doivent encore passer la rampe d'une commission consultative, dont fait notamment partie le SCPF.

PUBLICITÉ

CHATEAUNEUF-CONTHEY

Dimanche 28 septembre 2025 à 16h

Salle polyvalente - Ouverture des caisses dès 14 h

Loto

2025-2026

Magnifique planche de lots de plus de CHF 22'000.- en bons d'achats

- **La continuité:** Carte de fidélité pour les joueurs du forfait: **10 lotos = 1 gratuit**
- **Mini Bingo** un jeu attractif!
- **Cartes personnelles autorisées**
- **Contrôle électronique**

Forfait à Fr. 100.-

Abonnement 24 cartes + 6 cartes par royale, jouées par la même personne + carte de fidélité
10 lotos = 1 gratuit

Forfait «Royales pour tous»

6 cartes par royale: Fr. 20.-
Votre gain: Fr. 16.-

BUCHARD voyages

NOUVEAUTÉ 2025-2026

Lot de consolation pour chaque perdant du tirage au sort

Jouée lors du loto du Groupement et de la SFG le 26 avril 2026

TOMBOLA VOYAGE ET BONS D'ACHAT

VALEUR FR. 16'000.-

1^{er} lot: Fr. 6'000.-
2^e et 3^e lots: Fr. 2'750.-
4^e, 5^e et 6^e lots: Fr. 1'500.-

De la région. MIGROS

Rhône